



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête santé européenne, *European Health Interview Survey* (EHIS, 2019)

Type d'opportunité : Enquête nouvelle

Périodicité : Tous les 6 ans

Demandeurs : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des Affaires sociales et de la Santé. Institut de recherche et documentation en économie de la santé (Irdes).

Au cours de sa réunion du 4 octobre 2017, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquête santé européenne, *European Health Interview Survey* (EHIS, 2019).

L'enquête EHIS, volet métropole, est régie par un règlement européen qui fixe : les variables à fournir (quatre groupes de variables : socio-démographiques, sur l'état de santé, sur le recours aux soins, sur les déterminants de santé) ; la taille de l'échantillon requis (environ 11 300 répondants en l'absence d'effet de grappe, *id est* pour une enquête individus) ; la période d'enquête (2019) ; la durée de collecte (au moins trois mois dont un mois d'automne) et les grands principes de l'enquête. Ce règlement est accompagné d'un questionnaire recommandé ainsi que de différents manuels de consignes sur les variables, sur la méthodologie d'enquête, sur l'apurement des données et la transmission à Eurostat, qui ont un statut de recommandation et non d'obligation. En France, l'enquête EHIS 2019 a pour objectif principal de collecter les informations nécessaires pour répondre à ce règlement qui sera voté en janvier 2018 par la Commission européenne. Ce règlement rend obligatoire l'enquête uniquement en métropole. Cependant, à la demande du ministère des Outre-mer et du ministère chargé de la Santé, l'enquête EHIS est étendue aux cinq Départements et régions d'outre-mer (DROM) de manière à être représentative de chacun.

L'enquête aborde trois thèmes principaux : l'état de santé de la population (santé perçue, maladie chronique, santé mentale), le recours aux soins (consultation de professionnels de santé, consommation de médicaments, dépistage, vaccination contre la grippe, renoncement aux soins) et les déterminants de santé (activité physique, alimentation, consommation de tabac et d'alcool). À cela, s'ajoute un recueil de données socio-démographiques habituel. Elle a cinq objectifs principaux.

1. Suivre l'état de santé et les déterminants de santé de la population française.
2. Situer la France en Europe au regard des grands indicateurs de santé. Les données sont fournies à Eurostat dans un délai de 9 mois maximum après la fin de la collecte. Elles conduisent à la production d'indicateurs standardisés qui permettent de mesurer les écarts entre pays européens. Les données de l'enquête EHIS alimentent la base ECHI (European Core Health Indicators, les indicateurs de l'union européenne relatifs aux objectifs de développement durable (ODD), les indicateurs de la qualité de vie et les indicateurs de l'union européenne dans le domaine de la jeunesse.
3. Recueillir de l'information sur l'état de santé, le recours aux soins et les déterminants de santé dans les cinq DROM.
4. Éclairer des thématiques liées au système d'assurance santé en France. Un module de questions portant sur la complémentaire santé va être ajouté dans la version française de

l'enquête EHIS. Des questions sur le non-recours à l'optique et aux prothèses auditives seront également ajoutées au module européen sur les besoins de soins non satisfaits.

- Investiguer des champs de recherche exploitant l'appariement entre l'enquête EHIS et les données médico-administratives (Système national des données de santé - SNDS)

L'opportunité est demandée pour les volets métropole et DROM de l'enquête 2019. Le volet métropole est amené à être reconduit tous les 6 ans. L'enquête sera appariée avec les fichiers fiscaux (qui sont la base de sondage) pour récupérer des informations fiables par exemple sur les revenus et le statut matrimonial légal, et les données médico-administratives.

Le champ de l'enquête est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un logement ordinaire. Eurostat impose d'obtenir 11 300 répondants pour la France métropolitaine dans le cadre d'une enquête individus. Étant donné l'estimation de l'effet grappe réalisée par la division Sondage de l'Insee, cela conduit à un échantillon d'environ 14 000 répondants en France métropolitaine dans le cadre d'une enquête ménages.

Afin d'obtenir une représentativité au niveau de chaque DROM, il est prévu d'obtenir 1 500 répondants par DROM.

La collecte se déroulera d'avril à mi-juillet, puis de septembre à décembre 2019 pour le volet métropole. Dans les DROM, la collecte est prévue de juillet à décembre 2019.

Dans le cas d'une enquête « individus », le temps de réponse moyen est estimé à 45 minutes (15 minutes pour le tronc commun des ménages et 30 minutes pour le questionnaire santé). Dans le cas d'une enquête « ménages » où deux personnes par ménage seront sollicitées, le temps de réponse moyen pour ces deux personnes est estimé à 1 heure 15 minutes dans la mesure où la seconde personne ne sera sollicitée que pour le questionnaire santé de 30 minutes. Le questionnaire centré sur la santé comporte des questions sensibles qui seront posées sous casque dans le but d'obtenir des réponses non faussées par la présence de tiers.

Pour le volet métropole, le comité de pilotage est composé de la Drees, de l'Irdes, de l'Insee et de la Cnamts. Il s'est réuni deux fois (février et septembre 2017).

Pour le volet DROM, la comitologie Insee est en place. Le séminaire de lancement de l'enquête a eu lieu (juillet 2017). Des comités de suivi et de pilotage incluant des représentants de la Drees, de l'Irdes et de l'Insee sont mis en place et se réuniront tous les trois mois pour le premier et tous les six mois pour le second.

L'Insee a été sollicité pour son expertise sur l'échantillonnage, les protocoles de collecte, la connaissance du tronc commun des ménages et le sera pour les traitements post-collecte. Des experts de Santé publique France, de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentaire, de l'environnement et du travail (ANSES), de l'Institut national des études démographiques (INED) ont été sollicités pour la formulation de certaines questions. Des concepteurs d'enquêtes à Santé publique France, à Sciences-po ou à la Drees ont été rencontrés.

L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) a été contactée pour que l'enquête lui soit présentée mais aucune suite n'a été donnée à ces tentatives de contact.

Pour le volet métropole, la Drees et l'Irdes enverront fin 2020 les données à Eurostat. Ils publieront un rapport détaillé sur l'enquête début 2021 (méthodologie, questionnaire et résultats) accessible en ligne, ainsi que trois publications courtes. Pour le volet DROM, un rapport sera également publié ainsi qu'une publication courte cosignée par la Drees, l'Irdes et l'Insee. Les Directions régionales de l'Insee et les Agences régionales de santé seront invitées à se saisir des données DROM pour que leur expertise du terrain soit mise à profit de publications sur la santé dans chacun des DROM.

L'appariement avec les données du SNDS devrait être réalisé à la fin 2020. Il faudra attendre 2021 pour récupérer les données fiscales des enquêtés concernant l'année 2019.

Le caractère obligatoire sera demandé pour l'enquête.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2019.